



## AFENBEM FORMATION

Droit de la concurrence-distribution  
9h à 12h30

(Lieux et dates en annexe)

### Loi de modernisation de l'économie (LME), un an après...

**Objectifs :** maîtriser la réglementation

**Public concerné :** dirigeants, juristes, managers, DAF, comptables, etc.

**Pré-requis :** niveau Bac, connaissances en droit

**Moyens de suivi :** l'organisme de formation remettra à l'entreprise à l'issue de la formation une attestation de suivi de la formation signée par l'organisme

**Moyens pédagogiques :** projection vidéoprojecteur, examen de cas pratiques, interaction avec les participants, remise du support de formation,

**Formation animée par le cabinet FIDAL, Département droit de la concurrence-distribution-propriété intellectuelle-technologie**

#### **I- L'encadrement de la négociation commerciale depuis l'entrée en vigueur de la LME : rappel des nouvelles règles applicables**

- Présentation de la convention récapitulative : objet et modalités spécifiques
- Les conditions de l'opération de vente
  - Les services de coopération commerciale et les autres obligations
  - La formalisation de la convention récapitulative et les sanctions encourues
  - Le contrôle de la négociation commerciale

#### **II - Les délais de paiement, bilan d'étape dans le négoce**

- Facturation des pénalités de retard
- Les sanctions en cas de non-respect des délais

#### **III- La mise en place de l'Autorité de la concurrence et les nouveaux pouvoirs en matière d'enquête de concurrence.**

- Des responsabilités et une présence élargies
- Des missions précises et définies
- Une nouvelle autorité en matière de contrôle de la concurrence

## Dates et lieux de formation

### RENNES

25 septembre 2009

*Cabinet FIDAL 15 rue du Professeur Jean Pecker 35000 Rennes*

### MARSEILLE

30 septembre 2009

*Lieu à préciser*

### PARIS

2 octobre 2009

*CNBM 215 bis boulevard Saint Germain- 75007 Paris*

### BORDEAUX

8 octobre 2009

*Cabinet FIDAL Le Montesquieu -19 avenue du Président JF Kennedy  
33700 Mérignac*

### LYON

9 octobre 2009

*Cabinet FIDAL -3 place Verrazzano 69009 Lyon*

**Durée de la formation : demi-journée (9h à 12h30)**

**Tarif\* : 170 € HT**

\*Modalités de règlement :

Si votre entreprise verse la contribution à la Formation Professionnelle Continue à INTERGROS.

Dans ce cas, il suffit de demander le paiement direct par l'OPCA.

**Le renvoi de la convention de formation ci-jointe permet à AFENBEM d'obtenir directement le paiement de la formation par l'OPCA INTERGROS.**

Si votre entreprise verse la contribution à la Formation Professionnelle Continue à un autre OPCA.  
**Vous devez régler le montant de la formation par chèque bancaire à l'ordre d'AFENBEM.**

**Contact : [contact@afenbem.fr](mailto:contact@afenbem.fr) ou 01.45.48.57.97**